

**ARRANGEMENT DE LISBONNE CONCERNANT LA PROTECTION DES
APPELLATIONS D'ORIGINE ET LEUR ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL**

ET

**ACTE DE GENÈVE DE L'ARRANGEMENT DE LISBONNE SUR LES
APPELLATIONS D'ORIGINE ET LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**

**SATISFACTION DES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES EN CAS D'ADHÉSION
D'UNE PARTIE CONTRACTANTE À L'ACTE DE GENÈVE¹**

À remettre au Bureau international
de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, ch. des Colombettes, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
Tél. : +41 22 338 91 11

Adresse électronique : lisbon.system@wipo.int – Internet : <https://www.wipo.int/lisbon>

1. Partie contractante d'origine :

2 a) Administration compétente :

(Indiquer le nom et les coordonnées de l'administration)

2 b) Bénéficiaires ayant le droit d'utiliser une appellation d'origine ou une indication géographique, ou personne physique ou morale habilitée à revendiquer les droits des bénéficiaires ou d'autres droits relatifs à l'appellation d'origine ou à l'indication géographique, dans le cas d'une demande déposée directement en vertu de l'article 5.3) de l'Acte de Genève :

(Indiquer le nom et les coordonnées des bénéficiaires, de la personne physique ou de la personne morale comme indiqué à l'article 5.3) de l'Acte de Genève)

2 c) Administration compétente désignée en commun d'une dans le cas d'une demande conjointe concernant une aire géographique transfrontalière déposée conjointement :

(Indiquer le nom et les coordonnées de l'administration visée à l'article 5.4) de l'Acte de Genève)

¹ En vertu de l'article 7.4) de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (Acte de Genève) et de la règle 5.3) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne (règlement d'exécution commun).

**NOTIFICATION CONCERNANT LE PAIEMENT D'UNE TAXE INDIVIDUELLE
AU TITRE DE L'ARTICLE 7.4) DE L'ACTE DE GENÈVE**

3. Appellations d'origine ou indications géographiques à l'égard desquelles la taxe individuelle est payée :

4. Numéros des enregistrements internationaux concernés :

5. Montant des taxes :

Paiement de taxes individuelles à l'égard des parties contractantes ci-après
(en francs suisses) :

<u>Parties contractantes</u>	<u>Montant</u>	
<input type="checkbox"/> Cabo Verde	70	_____
<input type="checkbox"/> Cambodge	98	_____
<input type="checkbox"/> Fédération de Russie	97	_____
<input type="checkbox"/> Ghana	392	_____
<input type="checkbox"/> OAPI	750	_____
<input type="checkbox"/> République démocratique populaire lao	94	_____
<input type="checkbox"/> Samoa	162	_____
<input type="checkbox"/> Sao Tomé-et-Principe	104	_____
<input type="checkbox"/> Sénégal	730	_____
	TOTAL	_____
	(en francs suisses)	

6. Mode de paiement

Identité de l'auteur du paiement :

Paiement(s) reçu(s) et confirmé(s) par l'OMPI :

Numéro de quittance de l'OMPI²

Retrait du compte ouvert auprès de l'OMPI :

Au nom de

Versement sur le compte bancaire de l'OMPI

IBAN n° CH51 0483 5048 7080 8100 0

Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70

Swift/BIC : CRESCHZZ80A

Références du paiement

jj/mm/aaaa

Versement sur le compte postal de l'OMPI

(uniquement pour des paiements intereuropéens)

IBAN n° CH03 0900 0000 1200 5000 8

Swift/BIC : POFICHBE

Références du paiement

jj/mm/aaaa

Préciser l'objet de votre paiement et faire figurer en référence les informations concernant la demande (noms des appellations ou indications et numéros et types de taxes [par exemple, taxe individuelle]).

² S'il y a plusieurs quittances, veuillez utiliser des feuilles supplémentaires.

10.c) Si le point 2.c) s'applique :

Lieu :

Date :

**Signature de l'administration compétente
désignée en commun :**

.....

.....

.....